

Qualification des producteurs de lait dans les Appellations d'Origine Contrôlée

The qualification of milk producers in some registered designation of origin

P. PARGUEL (1), F. ARNAUD (1), D. RENARD (2), G. RISOU (3)

(1) Institut de l'Élevage, CRA, Valparc, Espace valentin Est, 25048 Besançon Cedex

(2) Comité Interprofessionnel du Gruyère de Comté, Avenue de la Résistance, BP 26, 39801 Poligny Cedex

(3) Syndicat de Défense de l'Epoisses, Mairie, 21460 Epoisses

INTRODUCTION

Certains Syndicats d'AOC instaurent des procédures de contrôle interne pour avoir une connaissance de la situation de leurs éleveurs et faire reconnaître les efforts entrepris. En Comté, la qualification des élevages vise à valoriser les producteurs et les fromagers à travers le respect des règles de l'AOC et de certains aspects d'environnementaux. En Epoisses, la qualification est présentée comme la suite logique de l'implication des producteurs de lait dans le renforcement du lien au terroir, de la qualité fromagère et sanitaire (Risoud et Parguel, 2002). En Comté, où la quasi-totalité du lait d'un village est transformée à la fromagerie, sont réputés volontaires les producteurs qui, suite à une information sur la qualification, en acceptent les enjeux et la procédure d'audit. En Epoisses, où une faible part de la production de la zone est transformée en AOC, l'engagement du producteur est nécessaire. En Comté, les engagements concernent d'autres éléments que ceux du décret de l'AOC, comme l'aspect des bâtiments ou la formation des jeunes. En Epoisses, l'engagement du producteur est sous forme d'un contrat réciproque avec le transformateur. Il concerne la maîtrise sanitaire et le respect du décret de l'AOC. Nous avons observé comment des outils de la qualité pouvaient s'intégrer dans ce type de démarche.

1 MATERIEL ET METHODES

Chaque engagement est traduit en objectifs techniques. Pour chacun des objectifs, sont également définis les éléments de preuves. Les résultats attendus sont classés suivant la grille à quatre cases du Prix Français pour la Qualité : Existence, Méthode, Systématisation, Exemplarité. Dans un premier temps, c'est l'éleveur lui-même qui réalise l'évaluation de sa situation. Puis les audits sont réalisés chez les producteurs par les techniciens habituels de l'élevage. Les résultats de ces audits sont synthétisés au niveau du Syndicat de produit et permettent d'envisager la mise en place d'actions collectives.

2 RESULTATS

2.1 LES ACTIONS MISES EN PLACE

En 2004, 1800 éleveurs en Comté (plus de la moitié) et tous les éleveurs en Epoisses (58) ont été audités. Il a été formé 72 auditeurs en Comté et 4 en Epoisses.

En Comté, les principales actions d'amélioration concernent la mise en place de document de traçabilité et l'amélioration des équipements. En Epoisses, la qualification a permis de conforter la connaissance des règles de l'AOC. Les plans de progrès portent sur l'alimentation des animaux, la révision des points critiques pour la maîtrise sanitaire (Critical Control Point - CCP), la mise en place d'enregistrements.

2.2 LA RECONNAISSANCE PAR LES ACHETEURS ET LES CONSOMMATEURS

Depuis l'an 2000, le Comité Interprofessionnel du Gruyère de Comté comme les laiteries en Epoisses n'ont observé aucune exigence supplémentaire de la part des Grandes et Moyennes Surfaces. Au niveau des consommateurs, on peut noter que la qualification accompagne l'évolution de leurs demandes qui, au-delà d'un lieu qui fait sens pour le produit, sont de plus en plus attachés à la compréhension des méthodes de production définies et contrôlées par les producteurs (Valceschini, 2000).

2.3 L'UTILISATION DE LA QUALIFICATION POUR ANTICIPER LES REGLES DE L'AOC

Même si ce n'est pas un objectif affiché, il est évident que les informations remontant de la démarche de qualification entrent en jeu dans les négociations internes, ne serait-ce que pour valider la faisabilité des options en débat.

3. DISCUSSION

En AOC, il devient indispensable de mettre en place un encadrement des conditions de production afin que l'innovation technique soit contrôlée pour être maîtrisée. C'est paradoxalement la condition nécessaire au maintien des caractéristiques de typicité du produit dans le temps. Le technicien aide les éleveurs à construire leur propre savoir-faire (Faure, 2000). Par le jeu de la qualification, l'AOC prend en partie en charge l'orientation de l'élevage dans ses aspects techniques et structurels. Outil au service des Syndicats chargés de la gestion de ces produits, cette démarche contribue à l'arbitrage nécessaire entre les démarches de qualité (répondre aux attentes des consommateurs) et le respect du lien au terroir. Par la définition des critères d'évaluation des pratiques d'élevage, la qualification relève d'une part d'une logique sectorielle, et d'autre part d'une logique territoriale (Sylvander, 1998). En relevant de façon crédible les pratiques des éleveurs et en initiant un dispositif de révision permanente, la qualification donne aux éleveurs un pouvoir de décision sur la gestion de leur produit. C'est ainsi une manière de crédibiliser l'AOC aux yeux des consommateurs. Demeure posée la reconnaissance des principes d'une telle qualification par les organismes de tutelle (Institut National des Appellations d'Origine, Répression des Fraudes).

Texte plus complet disponible auprès des auteurs

Faure M. 2000, thèse de doctorat en Sociologie et Anthropologie, 401 p.
Risoud G, Parguel P., 2002, Economie rurale, n° 270, 50-64.

Sylvander B., 1998, Séminaire AOP-AOC, Paris, Qualité des produits liés à leur origine, , 11 p.

Valceschini E., 2000, Revue d'Economie Rurale et Urbaine, n°3, 489-500.